

## Les secteurs dits stratégiques et les politiques de développement économique des pays en transition

A. Chibani\*

L'objet de cet article est d'analyser quelques concepts et approches liés aux secteurs dits *stratégiques* dans les économies en transition.

En guise de référence et de comparaison à la fois, une identification des dits secteurs dans les pays occidentaux sera faite, en vue de montrer l'aspect historique du concept qui est, à notre avis, à la base des différentiels d'approches.

Les effets socioéconomiques du processus de transition dans les anciennes économies planifiées sont de taille: l'emploi et le revenu ont diminué, les inégalités se sont aggravées, l'espérance de vie et le taux de scolarisation se sont détériorés et la pauvreté a progressé.

(O.Havrylyshyn et T.Wolf (1)).

Bien que ces différentes évolutions soient difficilement mesurables et que la gravité des problèmes varie considérablement d'un pays à l'autre, la plupart des pays en transition dont l'Algérie, ont subi le traumatisme d'un déclin à la fois économique et social.

Si les réformes économiques nécessaires au passage de la planification centrale à l'économie de marché ont fait l'objet de maintes études, la question des secteurs stratégiques qui retrace la transformation du rôle économique de l'Etat a reçu moins d'attention.

La déréglementation la stabilisation macroéconomique et la privatisation devaient constituer les principaux ingrédients du succès de la "thérapie de choc" préconisée par certains économistes. Mais, il n'est guère question du rôle de l'Etat dans ce nouvel environnement.

---

\* Chargée de cours à l'École Supérieure de Commerce (ESC)

## **1. Secteurs stratégiques : leurs critères d'identification.**

L'effondrement du capitalisme d'Etat dans les pays de l'est, caractérisé par l'omniprésence de l'Etat propriétaire et gestionnaire des moyens de production et d'échanges, appuyé sur les plans quinquennaux et un processus d'industrialisation par l'industrie lourde, a discrédité le tout-Etat. (Vito.Tanzi. (2)).

Sachant que la transformation complète de l'économie, des institutions et des processus économiques suppose entre autres conditions que :

- la plupart des décisions en matière d'investissement soient guidées par le critère de rentabilité;
- les activités de base (santé, ressources hydrauliques, transport,...) pour la société soient financées par l'Etat;
- l'Etat s'acquitte efficacement de ses fonctions clés dans l'économie et se retire d'un grand nombre d'activités secondaires ou réduise radicalement sa participation à ces activités. (Vito Tanzi. (3)).

En somme, il s'agit de favoriser partout l'initiative privée au détriment de l'intervention économique des pouvoirs publics, en vue de renouer avec l'investissement productif qui conduit à plus ou moins longue échéance, à la maîtrise de l'inflation et à la résorption du chômage. (C.Cottarelli et P.Doyle (4)).

Au préalable, une question de fond doit être tranchée. Il s'agit des secteurs dits stratégiques dont la définition et rôle doivent être clarifiés.

Le secteur stratégique est celui que l'Etat doit impérativement garder sous son contrôle; il symbolise sa souveraineté, son autorité suprême, sa puissance incontestée.

Il faut néanmoins souligner que l'Algérie et l'ensemble des pays en transition sont confrontés aujourd'hui au même dilemme que les pays développés, il y a quelques décennies.

Au départ, ces pays ont bien identifié les secteurs stratégiques autour desquels ils ont développé leurs économies respectives.

Aujourd'hui, force est de constater que pour ces mêmes pays, il n'y a plus ou peu, à proprement parler, de secteurs stratégiques. Les industries les plus sensibles, tel que l'armement par exemple (Etats-Unis), sont aux mains du privé. Et pour d'autres (France), il n'y a guère de choix pour combler les déficits publics que la vente des derniers bijoux de famille (la vente éventuelle d'une partie de l'or de la banque de France) ou les éventuelles recettes de la privatisation en cours (ouverture du capital en été 2005) de la **Snecma**, géant français de l'aéronautique) qui sont sensées consolider le budget de l'Etat. Même les fleurons français sont susceptibles d'être vendus : France Telecom (télécommunications), la **CNP** (assurances), Aéroport de Paris, **Areva** (nucléaire), les concessionnaires d'autoroutes (secteur autoroutier).

La vente du parc immobilier de l'Etat reste la grande affaire pour la France ; très mal géré pour l'instant, il s'agirait a priori d'en vendre une partie sous-utilisée et d'en céder l'autre à une structure extérieure à l'Etat, (**G.Duval (5)**).

La notion de secteur stratégique s'est considérablement rapprochée du *service public*, c'est-à-dire que des secteurs bien ciblés sont demeurés sous la responsabilité de l'Etat, car ils ont un caractère de service public d'une part et constituent le « levain » du développement, d'autre part. (**M.Dewatripont et P.Praest (6)**). Il s'agit du transport ferroviaire, de l'eau, de la production et de la distribution de l'électricité et du gaz et des services de santé et d'éducation soumis cependant dans leur gestion aux règles de commercialité.

En Allemagne, en Grande Bretagne et aux Etats-Unis, la notion de service public renvoie à des services municipaux ou locaux. En France, elle a donné naissance aux grandes entreprises publiques : **SNCF** (transport ferroviaire), **EDF** (Electricité), **GDF** (Gaz de France), **RATP** (transport en commun), etc.

Le service public est moins une technique d'organisation qu'une philosophie sociale : le champ d'application des services publics dépend des préférences collectives (Fredéric Teulon 1997).

L'Etat se désengage du secteur marchand et consacre plus de temps et de ressources à la fourniture des services publics de base, tels que le transport, le traitement des ordures ménagères et des eaux usées ou l'éclairage. A cet effet, il convient de privatiser les entreprises publiques inefficaces, déficitaires, sans rendement. « Le secteur privé est bien mieux armé que l'Etat pour gérer efficacement les activités marchandes, car son processus décisionnel est moins lourd et sa capacité d'adaptation aux changements plus élevée. Aussi la sous-traitance de fonctions facilement quantifiables peut alléger la tâche de l'Etat et augmenter l'efficacité. » (C.Keller et P.Heller (7)).

C'est ainsi que l'on assiste à la « symbiose » Etat propriétaire/ Etat puissance publique : pendant que l'Etat propriétaire privatise, par exemple le secteur de l'armement, il maintient sous son autorité les transports ferroviaires renforçant son rôle de puissance publique.

Ce résultat est l'œuvre d'une longue évolution ; mais il est très riche en enseignements pour un pays qui s'apprête à entamer une étape similaire.

Pour le cas de l'Algérie, il est fondamental de déterminer le secteur productif dont l'Etat veut être le propriétaire exclusif. Les critères de ce choix doivent reposer sur une vision à long terme.

En fait, ce sont les *priorités de l'Etat* alliées à une *absence des initiatives privées* qui pourraient déterminer le ou les secteur(s) stratégique(s) ; Mais un secteur considéré aujourd'hui comme stratégique peut ne pas l'être à moyen terme.

A l'inverse, il est facile de constater que le transport ferroviaire est toujours sous l'autorité de l'Etat y compris dans les pays les plus développés (en France, par exemple).

Dans le cas de l'Algérie, les hydrocarbures qui constituent l'essentiel des revenus en devises sont un « secteur stratégique » par

excellence et pourtant ils sont largement ouverts aux investisseurs étrangers, selon les formules les plus libérales (société mixte, société de joint-ventures, etc.)

Désormais, les sociétés étrangères peuvent avoir jusqu'à 70% des hydrocarbures découverts, voire 100%, si la société d'Etat Sonatrach juge une découverte sans intérêt pour elle : nouvelle loi sur les hydrocarbures. (8)

L'eau, le gaz, l'électricité, les transports ferroviaires en particulier sont des secteurs stratégiques, dans la mesure où ils conditionnent la croissance économique et le bien être des citoyens.

Pour le reste, il est utile de mener une étude « minutieuse », en s'inspirant des expériences de quelques pays, pour déterminer quel est le secteur ou l'entreprise publique qui a réellement un rôle stratégique (en terme de création d'emplois, d'exportation et d'effets de diffusion sur le reste de l'économie).

Toutefois, selon le rapport annuel de la Banque Mondiale (1997), quatre groupes de biens et de services présentent des caractéristiques qui tendent à rendre les marchés privés « inopérants » ou peu efficaces, situation dans laquelle il pourrait être légitime que l'Etat intervienne, mais pas nécessairement en tant que prestataire (9) :

- les services purement collectifs, comme la défense, l'ordre public et la protection de l'environnement ne peuvent être assurés par les seuls marchés privés. Chacun pouvant automatiquement en profiter, mais personne n'est disposé à en supporter le coût à titre individuel. L'Etat peut toutefois les fournir et en faire supporter les coûts aux contribuables ;

- les biens aux externalités positives profitent davantage à la société qu'à n'importe quel consommateur. C'est ainsi que les services publics de santé et d'enseignement réduisent les taux d'infection, élèvent le niveau de connaissances de la société et améliorent la productivité. Les marchés n'offrent généralement pas ces services en quantité suffisante ; des prestations ou des

financements publics complémentaires peuvent permettre d'obtenir de meilleurs résultats. De même, les marchés ignorent les externalités négatives, telles que la pollution industrielle et une réglementation visant à limiter l'activité en cause ou bien à la rendre moins polluante peut améliorer le bien être de la population. En fait les externalités (les effets externes), analysés par Alfred Marshall et surtout par Arthur Pigou (*Economics of welfare*, 1920), sont des interactions entre les agents économiques non prises en compte par le marché et le système des prix.

- Les prestations telles que la distribution du gaz, les transports locaux et les autres services d'infrastructures tendent naturellement à être assurés par une seule et même entreprise, d'où l'appellation de « monopoles naturels ». En l'absence de contraintes autres que celles du marché, les prestataires jouissant d'un monopole ont tendance à pratiquer des prix excessifs et à ne pas fournir les services en quantité suffisante. Toutefois, ces prestations, lorsqu'elles sont assurées ou réglementées par l'Etat, peuvent en principe être efficaces. En effet, il serait économiquement absurde d'avoir plusieurs-réseaux concurrents d'autoroutes, de voies de chemins de fer ou d'adduction d'eau sur les mêmes tracés.

- Une *information* insuffisante, de la part des consommateurs ou des prestataires de services, peut provoquer des défaillances du marché.

C'est ainsi qu'une assurance commerciale privée ne peut fournir une protection efficace contre certains risques, tels que le chômage, la vieillesse et la maladie à partir d'un certain âge. Car ces risques dépendent en partie des caractéristiques et comportement de l'assuré, dont l'assureur ne peut avoir connaissance, ainsi que de la politique des pouvoirs publics. Ils affectent en outre de larges couches de la population de façon homogène et simultanée. L'Etat peut réglementer le fonctionnement des pensions et assurance privées et instaurer un régime complémentaire de base pour gagner en efficacité et

compenser l'insuffisance de la couverture offerte. Il revient également aux pouvoirs publics d'inspecter les produits alimentaires, de fixer les normes de sécurité aérienne, d'approuver les nouveaux médicaments et de soumettre les banques et les marchés des valeurs mobilières à une réglementation, afin de protéger les consommateurs qui ne disposent pas d'informations suffisantes sur la qualité des produits proposés.

## **2. Biens publics, services publics : secteurs stratégiques par excellence.**

Le principe du service public, service d'intérêt général est apparu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où les interventions de l'État se sont accrues dans les secteurs des transports, de la santé, de l'hygiène et de l'éducation. La défense des services publics repose sur des valeurs fortes : l'idéal d'universalité et l'idéal d'égalité. (**Camille Dorival (10)**).

Les services publics désignent l'ensemble des activités qui doivent échapper à la logique de rentabilité du marché dans la mesure où ils concernent l'ensemble de la société, et non pas tel ou tel sous groupe de la collectivité (elles engagent l'intérêt général).

Selon **Léon Duguit (11)**, théoricien et un des fondateurs de la théorie juridique du service public, il s'agit « des activités dont l'accomplissement doit être assuré, réglé et contrôlé par les gouvernants, parce que cet accomplissement est indispensable à la réalisation et au développement de l'interdépendance sociale, et qu'elles sont de telle nature qu'elles ne peuvent être réalisées complètement que par l'intervention de la force gouvernante ».

Le service public n'est véritablement assuré que si trois principes sont respectés. *La mutabilité* subordonne l'organisation et le fonctionnement de tout service public à l'évolution du besoin collectif qui en est le fondement. *La continuité du service* impose que le service ne soit jamais interrompu. *L'égalité des usagers* devant le service en assure à la fois la généralité et la neutralité.

Tout ce raisonnement débouche sur ce que les économistes appellent « **les biens publics** » : sécurité physique et juridique, qualité et disponibilités des infrastructures de transport et de communication, qualité de l'environnement physique, qualité et santé de la main d'œuvre, disponibilité d'énergie, etc

Ce qui fait la spécificité de ces biens publics par rapport à des biens ordinaires, c'est qu'ils doivent absolument être disponibles partout et en permanence, pour rendre les services qu'on en attend. De plus, ces biens publics présentent souvent des avantages importants pour la collectivité dans son ensemble. Ce qui fait autant de raisons pour qu'une part croissante des services mis à la disposition du public échappe à une logique purement marchande et privée. **P.Bauby (12)**

Mais, dans le même temps, du fait même de leur importance croissante, la production de ces services doit aussi devenir plus efficace et être mieux contrôlée par la collectivité. C'est ce que l'Etat a souvent du mal à garantir, aussi remet-il en cause, par voie de conséquence, le fait que service public soit synonyme d'Etat employeur-producteur.

Dans ce contexte, il existe aujourd'hui une sorte de prise de conscience qui semble se faire jour, les services publics n'ont été très longtemps qu'une exception tolérée à la règle générale de la concurrence entre acteurs privés. **P.Bauby (13)**

### **3. Secteurs stratégiques : quel Avenir ?**

En France, le service public constitue une philosophie et une pratique profondément ancrées dans la culture politique du pays. Léon Duguit note à ce sujet : « le service public, expression de la solidarité nationale, devenait un moyen de participation politique et de dialogue entre citoyens. Il permettait de contourner le risque d'un Etat central tout-puissant et de développer la démocratie sociale ». (**L.Duguit (14)**)

En dépit de la relation étroite qui s'est établie entre le service public et l'Etat, la notion de service public recouvre depuis longtemps

déjà des réalités beaucoup plus complexes. La santé et l'éducation échappent largement à la logique marchande.

Pourtant une grande partie des services qui sont rendus en matière de santé le sont par des médecins privés, c'est à dire, des acteurs privés à la recherche de leur profit privé.

Alors qu'en Espagne ou au Royaume-Uni, des pays réputés très libéraux en matière de services publics, ces médecins sont beaucoup plus étroitement placés sous la tutelle de l'Etat. Il en va de même pour l'éducation où interviennent de nombreuses écoles privées sous contrat avec l'Etat. **G.Duval (15)**

Si au cours des dernières décennies, des multinationales comme Suez (ex-Vivendi) ou Veolia (ex-Générale des eaux) ont eu beaucoup de succès à l'étranger dans la gestion des services publics locaux (eau, assainissement, déchets,...) c'est parce qu'on avait inventé au XIXe siècle le système dit de *délégation de service public* désormais devenu à la mode à l'échelle mondiale sous l'appellation de *partenariat public-privé (PPP)*: Une autorité publique charge un organisme privé de remplir pour son compte une mission de service public, notamment dans le secteur sanitaire et social ou encore en matière culturelle, selon des conditions négociées dans le cadre d'un contrat passé pour un temps déterminé. **(M.B.Gerrard (16))**

Le service public peut donc être assuré de plusieurs façons : 1 : les administrations publiques l'assurent directement ; 2 : elles utilisent les systèmes de concession qui permettent un mariage entre un objectif de service public, défini par un contrat et une gestion privée ; 3 : elles signent des contrats avec des associations, notamment dans les domaines culturels et sanitaires. **(M.B.Gerrard (17))**

Cette complexité croissante des modes d'exercice du service public n'est pas sans poser de nombreux problèmes : les délégations de service public donnent régulièrement lieu à des affaires de corruption importantes et posent des problèmes de contrôle (l'autorité publique qui délègue a beaucoup de mal à savoir ce qu'il en coûte vraiment d'assurer telle ou telle mission), dans les pays du Sud, mais aussi au Nord et, en particulier, en France. D'où la nécessité de

développer de lourdes procédures de contrôle en vue de limiter cette opacité excessive. (G.Duval (18)).

La réforme néolibérale de l'Etat conduit précisément à refuser toute spécificité au service public et à transformer les usagers, non en citoyens, mais en consommateurs.

L'Etat ne sort pas affaibli des réformes néolibérales, même si son champ d'action est réduit. Il renforce ses fonctions régaliennes et développe ses fonctions pédagogiques, comme en témoignent, par exemple, les politiques de lutte contre le tabagisme ou les accidents de la route. La mise en œuvre des politiques publiques est contractualisée ou privatisée, le citoyen est « responsabilisé », le tissu social des services publics disparaît, pour laisser la place à des prestataires de services mis en concurrence avec le marché. Ce qui implique une direction politique beaucoup plus précise des administrations. (Luc. Rouban (19))

Enfin, étant donné que le rôle optimal de l'Etat dépend non pas seulement des considérations économiques mais aussi de l'interaction des forces politiques et économiques, l'organe exécutif et l'organe législatif doivent être sur la même longueur d'onde. Si leurs vues sont diamétralement opposées sur le rôle qui incombe à l'Etat, ils ont peu de chances d'arriver à définir un rôle optimal ou des politiques rationnelles.

Dés lors qu'un pays a fait la transition à l'économie de marché, le rôle de l'Etat devient foncièrement différent. Au lieu d'intervenir directement dans l'activité, il agit surtout par l'intermédiaire du système fiscal, du budget et de quelques réglementations essentielles. Le système fiscal doit être réformé de fond en comble pour être efficient et équitable et capable de générer un niveau raisonnable de recettes.

Les politiques de dépenses doivent être ajustées en fonction de la diminution des ressources publiques. Les nouvelles réglementations serviront à établir des règles du jeu, les régimes de pensions privés et les lois de la concurrence. (G.D.Carton (20))

Pour les dirigeants formés dans le cadre de l'économie administrée, l'économie de marché se confond avec l'absence de règles, le marché pouvait s'instaurer de lui-même, alors qu'en réalité l'économie de marché suppose un ensemble cohérent d'institutions. Si la confiance sur laquelle repose l'activité économique disparaît et s'il n'y a pas une réglementation minimale destinée à garantir le respect des contrats, et des règles qui définissent des limites à ne pas dépasser, la concurrence ne peut se développer.

Paradoxalement, il y a aujourd'hui une nécessité de réhabiliter l'action de l'Etat: et dans les pays en transition et dans les pays capitalistes. (G.D.Carton (21)).

#### 4. Et le rôle de l'Etat... ?

D'un point de vue juridique, l'Etat peut être défini comme l'institution qui a le monopole de la force armée et qui a la faculté de légiférer. Cette institution a des pouvoirs qui s'exercent dans les limites d'un territoire (souveraineté) et la population de ce dernier correspond souvent à une nation. (F.Teulon (22)).

D'un point de vue économique, l'Etat représente l'administration publique centrale (et surtout le gouvernement, c'est-à-dire, l'institution chargée de mettre en œuvre des politiques économiques) : au sens large, le pouvoir central et la sécurité sociale (on parle d'« Etat – providence.

Richard Musgrave, dans sa théorie des finances publiques (1959), distingue les trois grandes fonctions économiques de l'Etat : l'*allocation*, la « *stabilisation* » et la *redistribution*.

- *L'allocation* : l'allocation des ressources par l'Etat vise à encadrer l'affectation des facteurs de production par le marché, ou à la modifier quand elle n'est pas satisfaisante. L'Etat corrige donc les imperfections du marché (notamment les externalités) et produit des biens publics non vendables. L'Etat est producteur de services non marchands et contrôle éventuellement des entreprises publiques placées dans le secteur marchand. Par son intervention, l'Etat exerce une influence sur l'affectation des facteurs de production (travail et

capital) entre les différents secteurs productifs, sur le niveau et la structure de la production intérieure.

- *La stabilisation* : l'Etat peut être chargé de « stabiliser » l'économie, c'est-à-dire de défendre les grands équilibres macroéconomiques (plein emploi, inflation, solde du commerce extérieur) et d'obtenir une croissance forte et régulière. Ce rôle de l'Etat a été élargi à la politique structurelle qui vise à orienter l'économie sur le long terme et non à agir sur les seuls équilibres de court terme.

- *La redistribution* : l'Etat partage les ressources et les revenus dans une optique de réduction des inégalités. L'Etat s'efforce d'obtenir une plus grande justice sociale. Pour ce faire, il utilise des prélèvements et des transferts.

La typologie de Musgrave est une référence incontournable, lorsque l'on s'interroge sur le rôle de l'Etat, car elle donne un contenu précis à ses diverses fonctions.

Cependant, cette typologie présente des limites dans la mesure où il est parfois difficile de séparer clairement les trois fonctions (débat Samuelson – Musgrave). L'intervention de l'Etat se justifie à partir du constat des insuffisances du marché. Mais cette approche n'est pas suffisante, car elle ignore la croissance des besoins collectifs de la population. Cette croissance est plus liée à l'augmentation du niveau de vie des ménages qu'aux carences du marché, ce qui incombe aux autorités compétentes d'améliorer le cadre institutionnel qui génère l'infrastructure sociale et les ressources humaines. L'Etat doit chercher à connaître non seulement les intérêts déclarés, mais aussi, ceux des groupes manquants de porte-parole. (G.D.Carton (23))

Les économistes justifient également l'intervention publique par des critères allant au delà de la recherche de l'efficacité ; il faut tenir compte des problèmes d'accès aux biens et services, d'équité et de redistribution des revenus (dans ce dernier cas, l'Etat doit aussi tenir compte des distorsions induites par l'impôt dans l'affectation des ressources).

## **Conclusion**

Le développement appelle un Etat fort et efficace, capable de faire naître l'initiative individuelle et l'entreprise privée par ses engagements et son soutien. « L'Etat désireux de promouvoir un développement régulier et durable doit donner la priorité aux grands paramètres sociaux et institutionnels. Ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra garantir par son action, un partage des fruits de la croissance, qu'il contribuera à réduire la pauvreté et les inégalités. » (F. Teulon (24)).

La bonne gouvernance (notion qui correspond à une transformation importante du pouvoir, quels que soient les lieux de son exercice), conséquence des mutations de l'Etat et de sa souveraineté, n'est pas un luxe, mais la condition impérative de tout développement, durable où il ne sera plus question d'accepter que l'intérêt public soit uniquement pensé d'en haut, via des systèmes administratifs imperméables à la négociation, au partenariat ou à la coopération.

Mais pour que ces mutations réussissent, elles doivent être adaptées aux spécificités propres de l'environnement économique et social, aux priorités du développement de chaque pays.

## Références bibliographiques

1. **O.Havrylyshyn et Thomas Wolf (1999)** ; La croissance dans les pays en transition. Conférence du FMI portant sur la transition ; Dix ans de transition : Succès et défis du 1 au 3 février 1999, Washington.
2. et 3. **Vito Tanzi (1999)** ; La transformation du rôle de l'Etat pendant la transition, Washington.
4. **C.Cottarelli et P.Doyle (1999)** ; La désinflation dans les économies en transition. Washington.
5. **Guillaume Duval (2004)** ; Que peut faire Sarkozy, Alternatives Economiques n°225, Mai 2004.
6. **Dewatripont M et P Praest (1999)**: Pourquoi l'Etat intervient-il dans l'économie ? in Problèmes Economiques, Novembre
7. **C.Keller et P.Heller (2001)** ; La réforme du secteur public dans les pays en transition, in Finance et Développement, Septembre 2001.
8. Nouvelle loi sur les hydrocarbures.
9. Rapport annuel de la Banque Mondiale (1997) ; Améliorer et réduire le rôle de l'Etat.
10. **Camille Dorival (2004)** ; Les deux visages de l'Etat-employeur, in Alternatives Economiques, n°61, hors série, 3<sup>e</sup> trim.
11. et 14. **Leon Duguit (1998)** ; Le service public, France.

**12. et 13. Pierre Bauby (1998) : Reconstruire l'action publique, services publics au service de qui? Edition la Découverte.**

**15 et 18. Guillaume Duval (2004) ; Les services publics entre Etat et marché, in alternatives économiques, n°61, 3<sup>e</sup> trim.**

**16 et 17. Michael.B.Gerrard (2001) ; Partenariats public – privé, in Finance et Développement.; septembre .**

**19. Luc Rouban (2001); Le discours néolibéral sur la transformation de l'Etat, 2004, in Alternatives Economiques, du 3<sup>e</sup> trim 2004.**

**20 ; 21 et 23. G.D.Carton (1997); Eloge du changement. leviers pour l'accompagnement du changement individuel et professionnel. village mondial.**

**22 et 24. F.Teulon (1997); Le rôle de l'Etat dans l'économie. Edition Seuil, Janvier.**